

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE**  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 05 juin 2024**

*L'an deux mille vingt-quatre, le 5 juin à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON. La convocation a été envoyée en date du 30 mai 2024.*

**Présents :** Jacques ARNOUX, Agnès BALZER, Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Patrick BOIS, Stéphane BOYER, Natacha BRENIER, François CAMBERLIN, Yann CHABOISSIER, François CHEMIN, Christian CHIALE, Éric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Nathalie FURBEYRE, Denise MELOT, Jacqueline MENARD, Laurence PETINOT-GAGNIERE, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Christian SACCHI, Karin THEOLIER.

**Absents :** Roland AVENIERE, Jean-Marc BUTTARD, Marc KONAREFF, Gilles MARGUERON, Erica SANDFORD, Thierry THEOLIER, Jérémy TRACQ.

**Procurations :** Jean-Marc BUTTARD à Christian SACCHI  
Erica SANDFORD à Natacha BRENIER  
Jérémy TRACQ à Denise MELOT

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 22

Nombre de pouvoirs : 03

Nombre de votants : 25

Monsieur Christian SACCHI a été désigné secrétaire de séance.

---

**Cette délibération annule et remplace la délibération prise à la même date**

**Objet : Services de transports touristiques**  
**- Grille tarifaire été 2024**

Monsieur Eric FELISIAK, Vice-président, présente à l'assemblée le projet de grille tarifaire relative à la mise en œuvre des services de transports touristiques durant l'été 2024.

Il informe l'assemblée que les services portés par la CCHMV couvrent la période du 23 juin 2024 au 6 septembre 2024.

Monsieur le Vice-président demande à l'assemblée de délibérer.

**Le Conseil communautaire,**  
**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Approuve** la grille tarifaire proposée pour l'été 2024 dans les conditions suivantes :

• **Conditions d'accessibilité aux services portés par la collectivité**

N°	Trajet	Type	Titres de transports admis	Tarifs	Conditions d'achat		
S52	Modane – Val Cenis Lanslebourg via Aussois	Permanente du 23/06/2024 au 06/09/2024	Titre Cars Région Savoie aller simple, aller-retour ou journée	Tarifs publics régionaux	Dans l'autocar directement auprès du conducteur ou sur <a href="https://www.cars-region-savoie.fr/">https://www.cars-region-savoie.fr/</a>		TLJ de circulation sans restrictions
			Carnet de 10 tickets non nominatifs	<b>15,00€ en plein tarif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A l'office de tourisme</li> <li>• A la maison cantonale</li> </ul>		TLJ de circulation <b>sauf le samedi</b>
			Pass mobilité semaine nominatif	<b>Tarifcation dans tableau ci-après</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A l'office de tourisme</li> <li>• A la maison cantonale</li> </ul>		
			Pass mobilité saison nominatif	<b>30,00€</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A l'office de tourisme</li> <li>• A la maison cantonale</li> </ul>		
			Forfait saison HVM 23/24	<b>Tarifs domaines skiables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aux caisses des remontées mécaniques</li> </ul>		
S53	Modane – Bonneval sur Arc	Permanente du 23/06/2024 au 06/09/2024	Titre Cars Région Savoie aller simple, aller-retour ou journée	Tarifs publics régionaux	Dans l'autocar directement auprès du conducteur ou sur <a href="https://www.cars-region-savoie.fr/">https://www.cars-region-savoie.fr/</a>		TLJ de circulation sans restrictions
			Carnet de 10 tickets non nominatifs	<b>15,00€ en plein tarif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A l'office de tourisme</li> <li>• A la maison cantonale</li> </ul>		TLJ de circulation <b>sauf le samedi</b>
			Pass mobilité semaine nominatif	<b>Tarifcation dans tableau ci-après</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A l'office de tourisme</li> <li>• A la maison cantonale</li> </ul>		
			Pass mobilité saison nominatif	<b>30,00€</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A l'office de tourisme</li> <li>• A la maison cantonale</li> </ul>		
			Forfait saison HVM 23/24	<b>Tarifs domaines skiables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aux caisses des remontées mécaniques</li> </ul>		

Ligne 1	Modane – L' Orgère - Valfréjus – La Norma – Redoute Marie-Thérèse	Permanente du 1 <sup>er</sup> juillet au 31 août 2024	Ticket à la journée	<b>4,00€ pour les &gt;18 ans ; 2,50€ pour les 2-18 ans ; gratuit pour les moins de 2 ans</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dans le bus directement auprès du conducteur</li> </ul>	TLJ de circulation sans restrictions
			Carnet de 10 tickets non nominatifs	<b>15,00€ en plein tarif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>A l'office de tourisme</li> <li>A la maison cantonale</li> </ul>	
			Pass mobilité semaine nominatif	<b>Tarification dans tableau ci-après</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>A l'office de tourisme</li> <li>A la maison cantonale</li> </ul>	
			Pass mobilité saison nominatif	<b>30,00€</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>A l'office de tourisme</li> <li>A la maison cantonale</li> </ul>	
			Forfait saison HMV 23/24	<b>Tarifs domaines skiables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aux caisses des remontées mécaniques</li> </ul>	
			Ticket aller	<b>4,00€</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Achat en ligne sur les interfaces Direct HMV, Direct La Norma et Direct Valfréjus</li> </ul>	Les samedis

• **Tarification des titres de transport CCHMV**

Titres unitaires	Ticket journée > 18 ans	4,00€	
	Ticket journée 2 – 18 ans	2,50€	
	Ticket journée < 2 ans	gratuit	
	Ticket aller (les samedis et sur réservation obligatoire)	4,00€	
Carnets de 10 tickets	Carnet de 10 tickets non nominatif plein tarif	15,00€	
	Carnet de 10 tickets non nominatif (presse, promotion du territoire, action sociale, missions agents de la CCHMV ou du CIAS HMV...)	gratuit	
	Pass mobilité semaine nominatif (6 jours glissants)	Pass mobilité semaine plein tarif	15,00€
		Pass mobilité semaine moins de 2 ans	gratuit
		Pass mobilité semaine (presse, promotion du territoire, action sociale, missions agents de la CCHMV ou du CIAS HMV...)	gratuit
		Pass mobilité semaine via Pass activités station HMV - 1 semaine	2,00 €
		Lot de 4 Pass mobilité semaine via Pass activités station HMV - 1 semaine tribu	6,80 €
		Lot de 2 Pass mobilité semaine via Pass activités station HMV - 2 semaines	3,20 €
		Lot de 8 Pass mobilité semaine via Pass activités station HMV - 2 semaines tribu	12,92 €
		Pass mobilité semaine via prévente grand hébergeur Pass activités station HMV - 1 semaine	1,80 €
Lot de 4 Pass mobilité semaine via prévente grand hébergeur Pass activités station	6,46€		

	HMV - 1 semaine tribu	
	Lot de 2 Pass mobilité semaine via prévente grand hébergeur Pass activités station	3,04€
	HMV - 2 semaines	
	Lot de 8 Pass mobilité semaine via prévente grand hébergeur Pass activités station	12,26€
	HMV - 2 semaines tribu	
Pass mobilité saison	Pass mobilité saison plein tarif	30,00€
	Pass mobilité saison moins de 2 ans	gratuit
	Pass mobilité saison (presse, promotion du territoire, action sociale, missions agents de la CCHMV ou du CIAS HMV...)	gratuit

### • Choix relatifs à la tarification

- Les enfants de moins de 2 ans voyagent gratuitement sur les lignes 1, S52 et S53.
- Les animaux de petite taille, tels les chiens, chats, oiseaux, ... sont acceptés gratuitement à condition d'être transportés sur les genoux dans des paniers, ou dans des cages suffisamment enveloppées, et de ne pas salir ou incommoder les voyageurs sur les lignes S52, S53 et 1.
- Les chiens hors panier et de plus de 10 kilos doivent être muselés, tenus en laisse lors du trajet. Leur propriétaire doit s'acquitter d'un titre de transport à leur intention, au prix appliqué pour les passagers de moins de 26 ans sur les lignes S53 et S52 ou d'un titre de transport CCHMV (1 ticket du carnet de 10 tickets). Sur la ligne 1, leur propriétaire doit également s'acquitter d'un titre de transport CCHMV à leur intention ou d'un ticket 2-18 ans à 2,5€ directement auprès du chauffeur ;
- Les chiens guides d'aveugles ou de personne handicapée qui accompagnent le titulaire d'une carte spécifique ou d'invalidité sont acceptés à titre gratuit sur les lignes S52, S53 et 1;
- Les tickets à la journée disponibles sur la ligne 1 sont vendus à un tarif unique, quel que soit le trajet effectué. 2 tickets du carnet 10 tickets permettent d'avoir un ticket à la journée.
- Dispositions particulières relatives à l'utilisation des tickets issus des carnets de 10 tickets : 2 tickets du carnet 10 tickets équivalent à un ticket journée sur la ligne 1, et un ticket issu d'un carnet de 10 tickets non nominatifs donne accès à 1 trajet sur les lignes S52 et S53 :  
Dès lors qu'il y a une correspondance l'usager doit utiliser 2 tickets pour différentes lignes. Exemple :
  - *Modane – Bonneval-sur-arc (que ce soit via Aussois ou via Bramans) = utilisation ligne S53 uniquement = 1 ticket*
  - *Modane – Bonneval-sur-arc via Aussois = utilisation ligne S52 puis ligne S53 = 2 tickets*
  - *La Norma – Val-Cenis via Villarodin = utilisation Ligne 1 puis S53 = 3 tickets ;*

### • Perception des recettes

- Pour toutes les lignes, les recettes perçues par l'office de tourisme HMV dans le cadre de la vente de carnets de 10 tickets non nominatifs ou pass mobilité (saison ou semaine) seront reversées à la CCHMV dans le cadre de la convention de mandat CCHMV / SPL HMVT.
- Pour la ligne 1, les recettes dans le cadre de la vente de tickets à la journée seront perçues par le prestataire et reversées à la CCHMV conformément à la convention de mandat CCHMV / Société TRANSDEV Savoie.

### • Récapitulatif des titres vendus par chaque vendeur

- CCHMV (maison cantonale) :
  - Pass mobilité semaine nominatif
  - Pass mobilité semaine nominatif moins de 2 ans

- Pass mobilité semaine nominatif (presse, promotion du territoire, action sociale, missions agents de la CCHMV ou du CIAS HMV...)
  - Pass mobilité saison nominatif
  - Pass mobilité saison nominatif moins de 2 ans
  - Pass mobilité saison nominatif (presse, promotion du territoire, action sociale, missions agents de la CCHMV ou du CIAS HMV...)
  - Carnet de 10 tickets non nominatif
  - Carnet de 10 tickets non nominatif (presse, promotion du territoire, action sociale, missions agents de la CCHMV ou du CIAS HMV...)
- OT HMV :
    - Carnet de 10 tickets non nominatif
    - Carnet de 10 tickets non nominatif (presse, promotion du territoire, action sociale, agents de la CCHMV ou du CIAS...)
    - Pass mobilité saison nominatif
    - Pass mobilité saison nominatif moins de 2 ans
    - Pass mobilité saison nominatif (presse, promotion du territoire, action sociale, missions agents de la CCHMV ou du CIAS HMV...)
    - Pass mobilité semaine nominatif
    - Pass mobilité semaine nominatif moins de 2 ans
    - Pass mobilité semaine nominatif (presse, promotion du territoire, action sociale, missions agents de la CCHMV ou du CIAS HMV...)
    - Pass mobilité semaine via Pass activités station HMV
  - Société Transdev Savoie : tickets à la journée non-nominatif et tickets aller

Monsieur le Vice-président demande à l'assemblée de délibérer.

### **Le Conseil communautaire,**

#### **Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Approuve** le projet de grille tarifaire à valoir pour l'été 2024 ;
- **Charge** Monsieur le Président et le Comptable public assignataire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.

Pour copie conforme, Modane, le 24 juin 2024.

Le Président

Christian SIMON

